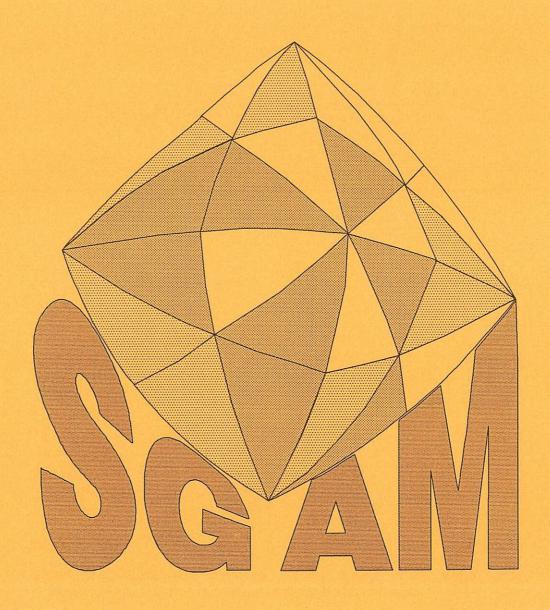
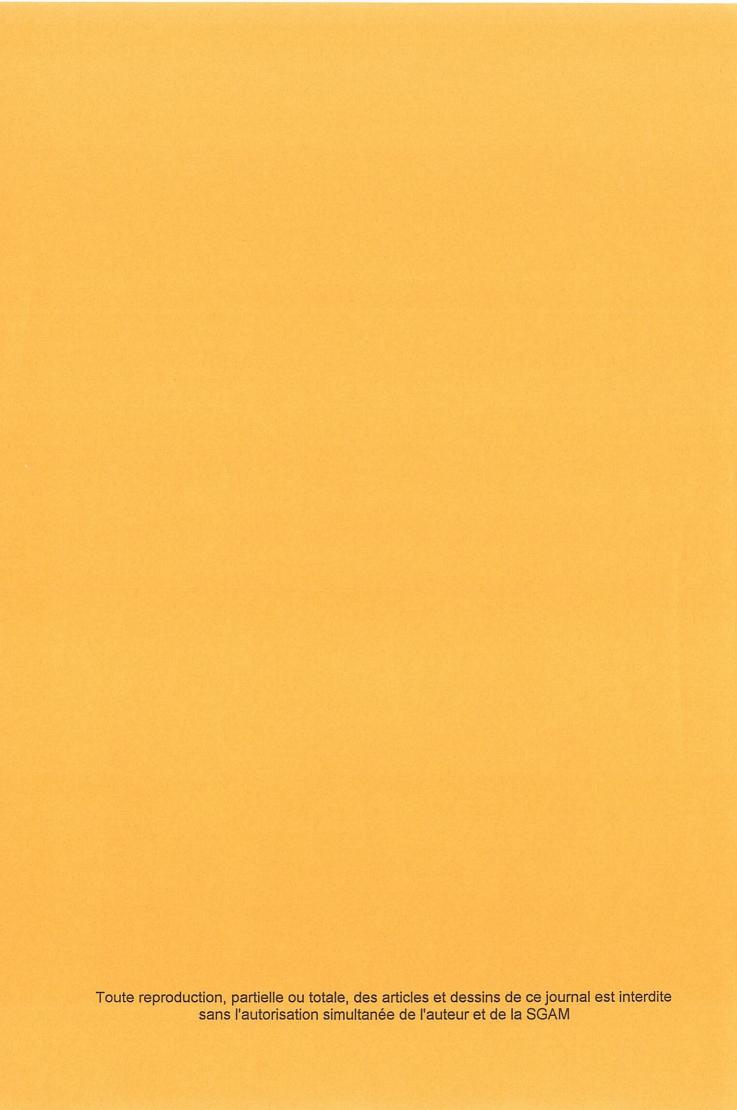
Bulletin d'information SGAM 2/95





SOMMAIRE DU BULLETIN D'INFORMATION S.G.A.M 2 / 95

SOMMAIRE	PAGE 1
COMITE SGAM / COMITE BOURSE	PAGE 2
BILLET DU PRESIDENT	PAGE 3
RAPPORT DU RESPONSABLE BOURSE	PAGE 4
RAPPORT DU TRESORIER - BUDGET 1995 - BILAN AU 31.12.94 - COMPTES DE PERTES & PROFITS 1994	PAGE 5
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE	PAGE 7
DROIT DE REPONSE (Guy Hamm)	PAGE 10
REGLEMENTS DE LA BOURSE	PAGE 11
PAGE DES JUNIORS - COURSE JUNIORS A PINSOT (SAVOIE, FRANCE) - DATE D'OUVERTURE DU LOCAL	PAGE 13
L'ORPAILLAGE au PAYS DE GENEVE par MAX MAJOLI	PAGE 15
NOTE DE LECTURE	PAGE 22
DEMANDE D'ADMISSION	PAGE 23
MOT MYSTERIEUX	PAGE 24
AGENDA	PAGE 25

Membres d'honneur

BAUDRY Gérard	79, chemin des Voirets - 1212 Gd-Lancy (794.58.78)
FRICK Erhard	6, rue du Vicaire-Savoyard - 1203 Genève (344.56.16)
KUBLY Willy	53, route de Mategnin - 1217 Meyrin (782.62.10)
MARTIN Roger	4, chemin du léman - 1260 Nyon (361.34.07)

Membres SGAM remplissant d'autres fonctions

DEFERNE Jacques

Appui scientifique Musés d'histoire naturelle 1, route de Malagnou - 1208 Genève 735.91.30

Comité SGAM

de HALLER André

Président

14, vieux chemin de Bernex - 1233 Bernex

757.25.13 (prof.: 783.32.55)

BELOGI Anselmo

Trésorier

21, route de Mauverney - 1196 Gland

364.02.08

PLAZA Miguel

Secrétaire

17, chemin Dégallier - 1290 Versoix

755.64.07 (prof.: 755.10.21)

KADLUBSKI Bruno

Responsable bulletin

33, rue de Moillebeau - 1209 Genève

740.33.36

HAMM Guy-Roger

Président bourse

4, rue Maréchal Leclerc - F-74300 Cluses

059.50.96.36.05

Bureau: 8, rue Pasteur - F-74300 Cluses 059.50.98.18.08 (téléphone, fax, répondeur)

Comité BOURSE

HAMM Guy-Roger

Président et organisateur responsable

4, rue Maréchal Leclerc - F-74300 Cluses

059.50.96.36.05

Bureau: 8, rue Pasteur - F-74300 Cluses 059.50.98.18.08 (téléphone, fax, répondeur)

BELOGI Anselmo

Trésorier

21, route de Mauverney - 1196 Gland

364.02.08

RIVAS Yvette

Publicité

4, avenue du Simplon - 1225 Chêne-Bourg

349.51.19

de PEYER Dominique

Organisation Salle

10, rue Emile Yung - 1205 Genève

347.61.38 (prof.: 327.54.75)

DUCOMMUN Denis

Organisation Salle

Les Fontanilles, Vovray en Bornes - F-74350 Cruseilles

059.50.44.28.54

BERSET Guy

Assistance informatique

105 Av. du Bois-de-la-Chapelle - 1213 Onex

793.28.66 (prof.: 780.98.40)

BILLET DU PRESIDENT - L'AVENIR -

Au fil des années passées plusieurs membres ont consacré une part plus ou moins importante, voir considérable, de leur temps libre à promouvoir et développer la SGAM. Ils y ont mis tout leur coeur et y ont laissé une part du meilleur d'eux-même. L'effort qu'ils ont consenti les rend particulièrement sensibles à la façon dont d'autres abordent à leur tour des activités auxquelles ils se sont jusque-là consacrés avec dévouement. Dans leur perception des intérêts de la SGAM, il est bien naturel que chacun d'eux ait sa vision de la façon dont les choses doivent être faites et souffre plus ou moins intensément de constater que d'autres s'y prennent autrement. Dans cet état et selon les circonstances du moment il est facile de prêter à autrui des intentions qu'il n'a pas et de porter des jugements de valeurs sur son comportement; en oubliant qu'en ce faisant on peut se tromper et être injuste. Cela a souvent conduit à des affrontements dont les protagonistes sont ressortis blessés, d'autres restant affectés et découragés. Personne n'y a jamais gagné, la SGAM y a chaque fois perdu.

Un exemple récent a été la virulence des propos échangés lors de la dernière assemblée générale, qui a laissé une impression très désagréable à tous, en particulier aux nouveaux membres et aux juniors présents. Le climat qui en est résulté était particulièrement démotivant, au point que le seul membre qui m'avait fait part de sa disponibilité pour prendre la charge de responsable du local a renoncé à se porter candidat. Des recherches récentes sur le fonctionnement du cerveau humain montrent que chacun de nous perçoit environ 1% (!) de la réalité qui l'entoure. Sur un sujet donné cette part peut coïncider plus ou moins selon l'individu et le moment. Cette constatation devrait nous inciter désormais à plus de compréhension les uns envers les autres, dans l'intérêt de tous.

Acceptons-nous tels que nous sommes, avec nos qualités et défauts. Sachons faire la part des choses, selon les circonstances. Supportons des prestations que nous jugeons imparfaites, nous souvenant qu'il s'agit de contributions bénévoles et de ce fait dignes d'être encouragées et soutenues, d'autant qu'elles profitent à la SGAM. Que ceux qui en éprouvent absolument le besoin règlent leurs différents hors des manifestations et publications de la SGAM. En faisant éventuellement appel aux bons offices (gratuits) de la commission de conciliation de l'ASCM (contacter Charles Issenmann, 25 av de Reymondin, 1009 Pully).

Préparer ensemble l'avenir. C'est à cela que je me suis consacré, avec les membres du comité, dès que j'ai assumé au pied levé la charge de président. La participation de chaque membre à l'organisation et au déroulement des activités de la SGAM est moins contraignante, plus accessible et attrayante qu'avant (réglement des courses, institution des points-bonus). Les statuts sont maintenant adaptés à notre situation. Je ne me présenterai pas pour un nouveau mandat. La SGAM a besoin d'un président au tempérament de "locomotive", passionné de minéralogie ou de paléontologie, suffisamment compétent dans l'un et/ou l'autre de ces domaines, ce qui n'est pas mon cas. Mon successeur à la présidence trouvera en Anselmo, Bruno et Miguel des collaborateurs de valeur, dynamiques, compétents et motivés, auxquels la SGAM doit aujourd'hui de pouvoir fonctionner. Sans leur aide je n'aurai pas pu contribuer à assurer durant cet intérim la continuité de la SGAM, dans la mesure de mes possibilités et au détriment d'autres activités qui m'intéressent davantage.

Il faut être reconnaissant à Guy Hamm et à son équipe d'assurer l'organisation de la Bourse cette année, pour la 2ème fois consécutive, et tout entreprendre pour leur permettre d'en refaire un succès. Le même soutien devra aller à l'équipe (celle-là ou une autre) qui organisera la Bourse suivante. Elle sera choisie par l'assemblée extraordinaire prévue à la fin de cette année, sur la base des options qui y seront présentées.

Soutenez votre comité! Il est trop restreint et dispose de trop peu de temps pour mener à bien tout ce qu'il faudrait faire. Il nous faut de l'aide pour assurer l'ouverture du local 2 fois par mois, le nettoyer de temps en temps, entretenir les machines et appareils, s'assurer qu'ils soient correctement utilisés, cataloguer, étiquetter, etc. Plusieurs personnes peuvent y contribuer, à tour de rôle ou en se répartissant les tâches. A part ce côté "corvée" elles trouveront au local de quoi satisfaire leur curiosité et enrichir leurs connaissances, pour peu que minéralogie ou paléontologie les intéressent. Il nous faut de l'aide pour entourer nos juniors, les emmener sur le terrain, nourrir leur intérêt, satisfaire leur curiosité, leur apprendre à se servir des appareils, les préparer progressivement à prendre des responsabilités; car c'est eux qui assureront un jour la relève. Plusieurs "aînés" peuvent y contribuer en transmettant leurs connaissances et savoir-faire. Ils sauront la satisfaction de sentir que grâce à eux d'autres pourront continuer leur action et que leur contribution à la SGAM, parfois durant de longues années, n'aura pas été vaine. Que tous ceux qui se sentent concernés et disposés à donner un coup de main, même épisodiquement, contactent Miguel. Un grand merci d'avance!

Le système des points-bonus peut sembler ridicule d'un certain point de vue, j'en conviens. C'est toutefois, à ma connaissance, la seule solution proposée jusqu'ici qui assure que seuls ceux qui contribuent concrêtement aux activités de la SGAM obtiennent en retour une part proportionnée des ressources disponibles, en nature et sous une forme promouvant les buts de la SGAM.

Les pièces acquises jusqu'ici devraient permettre d'honorer les points attribués pour 1994. Une partie du comité s'occupe d'achever de les répertorier et de les "tarifer". Lorsque ce sera fait une circulaire préviendra les ayant-droit du moment à partir duquel ils pourront convertit leurs points. Les points 1995 seront attribués et comptabilisés au fur et à mesure. Leur conversion interviendra au plus tôt au printemps 1996. Le budget voté à la dernière assemblée générale prévoit un excédent d'exploitation supposant un bénéfice bourse assez important qui ne sera probablement pas atteint, vu l'effort publicitaire accru prévu cette année et d'éventuels impondérables. Aucune acquisition de minéraux pour honorer les futurs points-bonus ne sera faite avant l'AG de 1996. Des suggestions d'enveloppes budgétaires seront proposées à ce sujet, tenant compte du résultat de la bourse 1995 et de la décision prise à l'assemblée extraordinaire de fin 1995. Pour ce qui est des pièces manquantes selon le décompte de l'achat lors de la vente aux enchères du Musée, les recherches possibles ont été effectuées. Rien ne permet de supposer que certaines aient été soustraites du local. Au moment de la prise de possession pour le transport il a été oublié de procéder à un contrôle. Etant donné la modeste valeur d'achat de ces pièces, je pense qu'on peut passer cet épisode par perte et profit, tout en veillant à en tirer les leçons qui s'imposent à l'avenir.

Pour terminer, quelques nouvelles de l'assemblée du 13 mai des délégués de l'ASCM. La cotisation, inchangée depuis plusieurs années, sera relevée en 1996 pour compenser le renchérissement constant des frais d'impression du "Cristallier". Les statuts de l'ASCM vont être "dépoussiérés" et actualisés. Une commission (dont j'ai accepté de faire partie) a commencé ses travaux le 26 mai. Ils aboutiront à une proposition de modifications des statuts qui devra être publiée assez tôt pour pouvoir être soumise au vote lors de l'assemblée générale de St Gall cet automne.

Bonnes vacances à tous.

André de Haller

RAPPORT DU RESPONSABLE DE LA BOURSE

(modifié à l'assemblée général)

Je viens de relire le rapport annuel 1993, établi par Gérard Baudry, et me rends compte qu'après la démonstration de 1993, il sera difficile désormais de faire mieux.

Nous avons cette année, rétabli le règlement de la Bourse un peu oublié, qui a longtemps été le nôtre: 25% maximum de la surface de table, réservée à l'exposition-vente de PIERRES TAILLEES NON-MONTEES. Nous avons fait l'objet de tous les contournements possibles et imaginables, et ce avec la plus mauvaise foi qui soit, ce qui va nous obliger, pour 1995, à devenir beaucoup plus sévères, en éliminant purement et simplement les perturbateurs les plus récalcitrants.

Nous avons marqué ce quart de siècle d'existence, par un petit "gorgeon d'honneur", qui s'est tenu le samedi au bar, et qui a réuni la totalité des exposants, en même temps qu'une vingtaine de Sgamins. Ce fait a été fort apprécié de tous, Surtout de quelques Polonais...

Et puisqu'il faut bien parler de chiffres, signalons que le bénéfice important de 1993 a provoqué chez PALEXPO-ORGEXPO une poussée de fièvre, qui a porté notre facture cette année, après d'âpres discussions, à 22.117 frs, sans le Cervin, pour 451 m. de tables (compris SGAM, ASCM et Musée), 105 exposants, 4027 visiteurs, (sans compter les enfants), dont 3856 visiteurs payants. Ceci nous a conduits à faire un bénéfice bourse seule, de 10.878 frs, avec un poste de publicité de 11.531 frs qu'il va falloir augmenter quelque peu cette année.

Je profite de l'occasion qui m'est ici offerte, pour remercier tous ceux qui m'ont aidé à la mise en place comme au démontage de cette 25ème exposition.

J'espère que la 26ème édition marquera un retour à la vraie et belle minéralogie, comme à Chamonix ou à Lyon en France pour ne parler que de ces deux-là, que certains d'entre-vous ont visitées, ou encore celle de Delémont (Courroux), qui aura lieu le 29 avril prochain et qui est tout à fait dans la même ligne que nous.

Guy Hamm

RAPPORT DU TRESORIER

L'exercice 1994 de la SGAM se solde par un bénéfice global de presque Frs 6000.-. Encore une fois la Bourse nous a permis de financer en bonne partie certaines activités de la SGAM.

Plutôt que de m'attarder sur le passé, voici quelles sont mes prévisions pour 1995. La Bourse, malgré la concurrence de Munich, devrait dégager encore quelque beau bénéfice. Certains frais extraordinaires en 1994 (notamment cocktail pour la 25e bourse) ne grèveront plus l'exercice 1995. En restant prudents quant à l'estimation des visiteurs et des exposants, nous devrions à mon avis, avoir un bénéfice légèrement inférieur à celui de cette année.

Bref, du point de vue financier, la SGAM se porte toujours bien.

Je relance cette année le message que j'avais lancé l'année dernière. Le but de la SGAM n'est en principe pas d'accumuler simplement de l'argent. Il y a au sein des différents comités beaucoup de gens de bonne volonté et prêts à collaborer avec quiconque désire faire quelque chose.

Un discours resté célèbre prononcé il y a longtemps déjà par Martin Luther King commençait par "I had a dream". Pourquoi ne pas rêver que cette année plusieurs membres se diront qu'ils veulent faire quelque chose de concret pour la SGAM. De toute façon, plus on est de fous plus on rit.

"You might say I'm a dreamer but I am not the only one" (John Lennon)

Anselmo BELOGI

BUDGET SGAM 1995

PRODUITS		CHARGES	
Cotisations Intérêts bancaires Bénéfice bourse	2'500.00 1'500.00 13'000.00	Loyer Frais divers Assurances Conférences, course Journal Local Armoires, vitrines Livres, abonnements Repas comités	420.00 3'500.00 800.00 500.00 1'500.00 500.00 1'000.00 300.00
Total	17'000.00	Total Affectations votées à l'assemblée générale Bénéfice	9'520.00 0.00 7'480.00
Total	17'000.00	Total	17'000.00

BILAN au 31.12.1994

	SGAM	BOURSE	JUNIORS	CUMUL
ACTIFS				
Caisse Poste	146.80 225.05	275.60 1'904.92	139.00	561.40 2'129.97
Banque Impôt anticipé	19'303.05 202.00	49'956.90 612.95	4'589.10 51,45	73'849.05 866.40
Frais payés d'avance	212.60	557.40		770.00
Totaux	20'089.50	53'307.77	4'779.55	78'176.82
<u>PASSIFS</u>				
Capital Charges à payer Cotisations d'avance	18'843.85 1'125.65 120.00	53'095.97 211.80	4'779.55	76'719.37 1'337.45 120.00
Totaux	20'089.50	53'307.77	4'779,55	78'176.82

PERTES & PROFITS 1994

	SGAM	BOURSE	JUNIORS
PRODUITS			
Cotisations	2'595.00		
Visiteurs		25'961.00	
Exposants		35'870,15	
Int. + frais bancaires	515.65	1'629.05	147.05
Totaux	3'110.65	63'460.20	147.05
CHARGES			
Frais postaux	1'246.60	471.65	
Loyer	420.00		
Assurances	882.50	400.00	
Dons, remerciements Conférences, courses	77.90	400.00	
Soirée annuelle	1'637.00		
Journal	1'462.00		
Local	293.05		
Informatique	1'468.00		
Livres ,abonnements Frais divers	589.75 5'489.65	5'606.70	30.00
Repas	3 465.03	3'050.00	30,00
Publicité		11'687.80	
Dep. justice & police		3'877.70	
Orgexpo		22'117.30	
Totaux	13'566.45	47'211.15	30.00
BENEFICE / PERTE	<u>- 10'455.80</u>	16'249.05	<u>117.05</u>

BENEFICE GLOBAL: 5'910.30

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DU MARDI 21 MARS 1995

Lieu:

local du Lignon

20 membres votants participent à l'ouverture de la séance à 20h45, présidée par André de Haller.

Election des scrutateurs: 1)

Dominique de Peyer est seul élu.

2) Approbation de l'ordre du jour:

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3) Approbation du P.V. de l'Assemblée Générale du 15 février 1994:

Ce P.V. est approuvé à l'unanimité.

4) Approbation des rapports annuels:

4.1 Rapport du Président: 17 oui et 3 abstentions.

4.2 Rapport du Responsable du bulletin: 19 oui et 1 abstention.

4.3 Rapport du Secrétaire: 19 oui et 1 abstention.

- Rapport du Responsable de la BOURSE: 4.4
- 4.4.1 Gérard Baudry, ex-Président BOURSE, se montre déçu par le contenu du texte de Guy Berset, intitulé "au sujet de la BOURSE de Genève" et publié dans le bulletin I/95, que Guy Hamm a approuvé dans son rapport comme le reflet de sa pensée. A propos de ce texte Gérard cite en particulier la phrase "Pour ceci, et pour que la transition ne soit pas trop brutale, nous avons restauré les réglements existants depuis longtemps ... mais qui n'étaient plus appliqués". Gérard fait encore les remarques suivantes:

Guy Hamm, dans son rapport, a écrit "nous avons cette année, rétabli le réglement de la Bourse un peu oublié, qui a longtemps été le nôtre: 25% maximum de la surface de table, réservée à l'exposition-vente de de PIERRES TAILLEES NON MONTEES." Gérard rappelle qu'il s'agissait de 33% et non de 25%. Gérard précise avoir toujours appliqué consciencieusement le réglement de la BOURSE. Il ajoute avoir mesuré cm à la main le matériel exposé, plus scrupuleusement, à son avis qu'en 1994. Gérard pense que les difficultés rencontrées lors de la dernière BOURSE sont en partie dues au fait que le réglement étant devenu plus strict, les gens le respectent d'autant moins.

Dans le rapport de Guy Hamm apparait encore que la facture d'Orgexpo est adaptée aux bénéfices BOURSE. Gérard tente de démontrer, graphiques à l'appui, qu'il n'en est rien, que l'augmentation des prix est une loi inexorable, quels que soient les gains. Guy Hamm reste persuadé du contraire; il tâchera cependant d'obtenir une réponse concrête sur ce sujet auprès des responsables d'Orgexpo.

- 4.4.2 En conclusion Gérard demande qu'il soit apporté deux rectifications au rapport du Responsable BOURSE, sur des points qui le touchent personnellement, rectifications auxquelles Guy Hamm ne s'oppose pas:
 - A) Retirer la référence au texte de Guy Berset.
 - Remplacer le terme "excès de bénéfice" par "bénéfice important". B)

Le rapport du Responsable BOURSE, amendé par ces deux rectifications, est approuvé par 17 oui et 3 abstentions.

André déplore l'incident qui démontre que, si le bulletin est ouvert à tout le monde, nous devrons prendre garde à ce que les textes publiés, en particulier dans les rapports officiels, ne heurtent pas la sensibilité d'autrui.

5) Lecture du rapport des vérificateurs des comptes et approbation des comptes de l'exercice 1994:

Les vérificateurs ont soulevé les points suivants, et demandé la rectification des comptes avant approbation.

- 5.1 Achats de minéraux:
- 5.1.1 L'achat pour Frs 3559,50 de pierres est contesté comme ne respectant pas la décision de l'AG 1994 de ne plus acheter de minéraux pour le local. Anselmo Belogi répond qu'il ne s'agit pas de minéraux pour le local, mais d'achats prévisionnels pour doter les tombolas et honorer les points-bonus.
- 5.1.2 L'achat d'une majorité de ces pierres, d'une qualité moyenne, a été effectué à Sainte-Marie-Aux-Mines (France), alors que des membres SGAM vendent de très belles pièce à des prix raisonnables. Guy Hamm répond qu'en juin 1994 le Comité SGAM lui avait demandé, ainsi qu'à Anselmo Belogi, d'acheter des pierres à env. 40.- à 50. FS pièce, pour la soirée annuelle. C'est par souci d'économie pour la SGAM qu'il s'est rendu à cet endroit, où il est possible d'obtenir de meilleurs prix.
- 5.1.3 Le montant de ces achats a été imputé au compte BOURSE. A la demande des vérificateurs, ces achats ont été imputés au compte SGAM.
- 5.1.4 Une partie des minéraux récemment achetés ne se retrouvent plus au local, notament une dizaine de pièces acquises lors d'une vente aux enchères au Muséum. Sur cette constatation, des recherches seront effectuées au plus vite.
- 5.2 Frais BOURSE cités comme non justifiés:
- 5.2.1 Acquisition de 3 FAX pour les membres du Comité BOURSE, alors que Guy Hamm possédait déjà le sien. A ce sujet il est répondu que ces 3 FAX ont été achetés en fonction des besoins des nouveaux organisateurs, qu'ils sont et restent propriété de la SGAM.
- 5.2.2 Participation aux frais de déplacements de Guy Hamm à des Bourses à l'étranger. Guy Hamm répond que ces frais concernent des voyages, dont la SGAM profite, à titre publicitaire et dans le but de nouer des contacts fructueux pour l'avenir, tant au niveau de la BOURSE de Genève que pour d'éventuelles sorties.

A ce moment Manuel Leuthold intervient en proposant de tourner nos regards vers l'avenir plutôt que sur le passé.

Le bilan définitif, après la rectification susmentionnée (imputation des achats de minéraux au compte SGAM et non au compte BOURSE) est approuvé comme suit (il reste 18 membres votants présents):

7 oui, 3 non et 8 abstentions.

André de Haller note au passage que le bénéfice de la BOURSE 1994, après cette rectification, est d'environ 16'000.- FS: cet excellent résultat est dû à Guy Hamm et à son équipe, qu'il convient de féliciter.

6) Décharge au Comité SGAM pour sa gestion:

15 oui et 3 abstentions.

7) Elections complémentaires su Comité SGAM:

Malgré les critiques dont il a fait l'objet, Guy Hamm veut bien s'occuper encore de la bourse 1995, à condition qu'il puisse continuer à se faire rembourser ses frais. Il précise qu'il y aura des charges supplémentaires, notamment concernant la publicité.

L'assemblée accepte que Guy Hamm continue à organiser la BOURSE 1995 par:

8 oui, 5 non et 5 abstentions.

- 7.1 Election de Guy Hamm au Comité SGAM du fait de sa fonction de Président BOURSE:
 - 10 oui, 2 non et 6 abstentions.
- 7.2 Responsable du local et de la bibliothèque:

Personne ne s'est proposé.

8) Election d'un vérificateur suppléant:

Olivier Chabloz est confirmé comme suppléant, selon son élection lors de l'AG 1994.

9) Fixation de la cotisation annuelle:

Statu quo approuvé à l'unanimité.

10) Bourse aux minéraux 1996:

Suite aux nombreuses contestations émise lors de la présente assemblée au sujet de l'organisation de la BOURSE, André de Haller propose de convoquer une assemblée extraordinaire au cours de laquelle les membres SGAM présents décideront:

s'ils souhaitent ou non qu'une BOURSE soit organisée en 1996 sous les auspices de la SGAM. Dans l'affirmative il éliront le Président BOURSE 1996 sur la base du réglement et du budget prévisionnel présenté par le ou les candidats qui se seront présentés. Ces éléments d'information auront été joints à la convocation à l'assemblée extraordinaire.

Cette assemblée extraordinaire devrait se tenir autour de décembre 1995, pour pouvoir prendre en compte les résultats de la BOURSE 1995, les perspectives qui s'en dégageront et les incidences sur la cotisation SGAM (notamment au cas où il serait décidé de renoncer à organiser une BOURSE sous les auspices de la SGAM).

La tenue de cette AG extraordinaire est acceptée par:

14 oui, 2 non et 2 abstentions.

11) Budget 1995:

Le budget, proposé par Anselmo Belogi, est accepté par:

17 oui et 1 abstention.

12) Propositions des membres:

Néant.

13) Modification des statuts:

Le vote a porté sur chacune des modifications proposées, publiées dans le bulletin l/95 expédié aux membres à mi-février.

Au moment du vote 17 membres votants sont présents.

13.1 Modification du No de la case postale:

Approuvé à l'unanimité.

13.2 Suppression de la catégorie des membres passifs:

Approuvé par 12 oui, 3 non et 2 abstentions.

13.3 Radiation des membres:

Approuvé par 15 oui, 0 non et 2 abstentions.

13.4 Vote par procuration:

9 oui, 4 non et 4 abstentions. Le résultat n'atteignant pas la majorité des 2/3 des membres présents, cette modification est refusée.

13.5 Changement de la composition du Comité:

14 oui, 1 non et 2 abstentions.

13.6 Modification du point 4.1 des statuts:

Le vote par procuration n'ayant pas passé faute d'une majorité suffisante, cette modification devient sans objet.

14) Divers:

En abordant ce point il ne reste plus que 16 votants.

14.1 Vote sur le forfait de points-bonus proposé pour les membres des comités BOURSE et SGAM pour le travail effectué durant l'année (voir le document de référence "barême d'attribution des points-bonus" du 26 janvier 1995, distribué avec le bulletin I/95).

Le principe du forfait est refusé par:

8 non, 7 oui et l'abstention du Président.

Il est rappellé que c'est Yvette Rivas (et non pas Denis Ducommun ainsi que publié par erreur dans les bulletins) qui a assuré la publicité dans le cadre du comité BOURSE 1994. Le Président regrette que la rectification ait été oubliée lors de l'impression du bulletin l/95 et présente ses excuses à Yvette.

14.3 Anselmo Belogi souhaiterait s'occuper uniquement de la comptabilité SGAM, ce qui lui laisserait du temps pour organiser quelques sorties minéralogiques. Manuel Leuthold et Yvette Rivas se déclarent prêts à lui donner un coup de main pour tenir la comptabilité, ce qu'approuve l'assemblée.

Droit de réponse de Guy Hamm aux critiques dont il a été l'objet à l'A.G. du 21 mars

J'ai découvert lors de cette Assemblée Générale, l'existence d'un groupe critique et haineux, de 7 ou 8 personnes, systématiquement opposé à tout ce que notre groupe a fait pour la Bourse 1994, dont le but à peine voilé était de nous faire abandonner l'organisation de la Bourse 95.

Il y avait 3 manières de répondre à ces accusations injustes, qui me visaient tout spécialement.

- Le mépris le plus total par le silence. J'ai hésité.
- L'humour, qui risquait de ne pas être compris de tous.
- La vérité sèche en 6 points, solution que j'ai finalement adoptée, pour informer nos amis, dont l'absence lors des votes, s'est cruellement fait sentir cette fois-ci. J'espère qu'ils seront tous présents aux prochaines Assemblées, au moins pour faire aboutir l'adoption du vote par procuration.

Mes réponses:

- 1er point:
- Epiloguer sur les 25% (règlement Bourse 93) ou les 33% (rapport Baudry, Bourse 90), ça ressemble à une discussion sur le sexe des anges. Monsieur Baudry (et les autres avant lui) ont toujours eu toute liberté de faire la Bourse à leur guise, et aucune A.G. n'est venue faire obstacle à son organisation.
- 2ème point: La Bourse 94 que j'ai réalisée "au pied levé" a fait <u>exactement</u> 12.321.40 frs avant "rectification", en y affectant l'achat de minéraux à Ste-Marie-aux-Mines pour notre tombola annuelle, l'achat de 3 télécopieurs, le vin d'honneur aux exposants pour marquer le 25ème anniversaire de la Bourse 94, quelque frais à mettre au compte de la publicité sur les bourses étrangères proches de Genève et qui nous auront bien rapporté quelques exposants ou visiteurs. Et dire que j'avais l'impression d'avoir mérité, avec toute l'équipe quelques félicitations, plutôt que cette bordée d'injures et de haine.
- 3ème point: Si Monsieur Baudry à fait de 87 à 93 des sacrifices personnels, c'était son choix. Personnellement, je fais le don total de mon temps, étant à la retraite (partielle). Mais il reste bien entendu que je ne donnerai <u>pas un centime</u> de ma retraite pour aucune tâche OBLIGEE, ni pour la Bourse, ni pour la SGAM. Je tiens à ce qu'il m'en soit donné acte, sinon ma démission en sera la conséquence immédiate.
- 4ème point: Je tiens à préciser à ceux qui semblent l'ignorer, que mon télécopieur m'appartient en propre.
- 5ème point: La Bourse 95 sera ce que nous ferons. Les frais d'organisation seront augmentés, surtout ceux de la publicité sur France, que je juge insuffisants. Le bénéfice escompté sera de l'ordre de 3.000 à 4.000 frs, ce qui est tout à fait suffisant pour une Société sans but lucratif. Les autres frais resteront sensiblement ce qu'ils ont été en 94.

 Je rappelle ici que le principe de rétribution de certains services rendus à la SGAM, avait été accepté à l'A.G. du 25 février 1992.
- 6ème point: Et enfin, quelqu'un dans la salle m'a traité de Bernard Tapie. Je considère celà comme une insulte, et je ne la pardonnerai à celui ou celle qui l'a proférée, qu'en échange d'excuses officielles.

Fait à Cluses le 9 avril 1995 Guy Hamm

REGLEMENT DE LA BOURSE SGAM 1995 zone "minéralogie/paléontologie pures" - N° 1

- 1. Les exposants sont seuls responsables de leur marchandise. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en ce qui concerne le vol, la casse, ou tous autres dommages.
- 2. Les exposants s'organiseront pour que leur stand soit prêt à l'ouverture de la Bourse. Ils n'abandonneront pas leur place avant la fermeture de la Bourse mais devront quitter la salle d'exposition au plus tard le dimanche soir à 19 h. 30.
- Les exposants doivent indiquer clairement le nom et la provenance exacte des minéraux qu'ils exposent. L'affichage des prix effectifs est obligatoire pour toute marchandise destinée à la vente (en francs suisses). Les mentions "soldes" ou "rabais" sont interdites.
- 4. Les pièces exposées qui ne sont pas à vendre porteront une indication dans ce sens.
- 5. Sont autorisés à la Bourse, tous les minéraux et fossiles du monde entier, ainsi que les outils et machines servant à leur extraction et collection. L'attention des exposants est attirée spécialement sur le fait que les pièces teintées, réparées, collées ou traitées par tous moyens (irradiation, température, etc.) devront être impérativement marquées comme telles.
- 6. Les exposants devront avoir une installation électrique personnelle **conforme aux normes de sécurité en vigueur dans le canton de Genève**. Toute intervention effectuée par le Service de Sécurité, et qui serait due à une non-conformité aux normes, sera facturée à l'exposant fautif.
- 7. Les exposants sont tenus d'observer les directives qui leur seront données par les organisateurs, ainsi que les normes en vigueur pour ce type de marchandise.
- 8. Les exposants sont responsables des dommages causés aux locaux et matériels mis à leur disposition.
- 9. Cette zone ne peut contenir que des minéraux et fossiles naturels. Toutefois les gemmes taillées non montées seront admises sur au maximum 25% de la surface louée. Les minéraux radioactifs ou toxiques et les amiantes doivent être désignés comme tels et présentés dans des boîtes closes. Les ampoules "lumière du jour" sont le seul moyen d'éclairage autorisé. Une ampoule rose par stand est permise. Les ampoules U.V. sont acceptées pour les installations de minéraux fluorescents. Le matériel de recherche, de prospection et de détermination des minéraux et/ou fossiles est accepté. La librairie traitant de minéralogie est admise.

Les minéraux ou fossiles pour lesquels le polissage en **tranches** permet de démontrer un **aspect minéralogique évident** (rhodochrosite, paesine, oeil de tigre, météorites (figures de Widmanstaetten), bois fossile, malachite, rubis et saphir étoilés en cabochon...) sont **admis**.

Les minéraux traités par des moyens chimiques ou physiques doivent aussi être signalés (améthyste chauffée, quartz bombardé...).

Tout les autres échantillons ayant subi une intervention humaine sont strictement interdits.

- 10. L'attribution des emplacements se fera dans l'ordre d'inscription. L'emplacement de chaque exposant n'est alloué définitivement qu'après paiement du prix de participation dans le délai prévu. En cas de non participation, le versement reste acquis à la Société. Elle rembourse 90% du versement si l'emplacement est reloué à un nouveau participant.
- 11. Les organisateurs se réservent un droit de contrôle sur l'application du présent règlement et de trancher sans appel tous les cas qu'ils jugeraient litigieux, avec *expulsion immédiate* si nécessaire.

Ce règlement ne s'applique donc pas aux exposants désirant exposer des bijoux, des pierres roulées, des objets façonnés avec des minéraux, tout objet minéralogique travaillé...
Ces exposants doivent se reporter au réglement N° 2 concernant la zone "minéralogie étendue".

REGLEMENT DE LA BOURSE SGAM 1995 zone "minéralogie étendue" - N° 2

- 1. Les exposants sont seuls responsables de leur marchandise. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en ce qui concerne le vol, la casse, ou tous autres dommages.
- 2. Les exposants s'organiseront pour que leur stand soit prêt à l'ouverture de la Bourse. Ils n'abandonneront pas leur place avant la fermeture de la Bourse mais devront quitter la salle d'exposition au plus tard le dimanche soir à 19 h. 30.
- Les exposants doivent indiquer clairement le nom et la provenance exacte des minéraux qu'ils exposent. L'affichage des prix effectifs est obligatoire pour toute marchandise destinée à la vente (en francs suisses). Les mentions "soldes" ou "rabais" sont interdites.
- 4. Les pièces exposées qui ne sont pas à vendre porteront une indication dans ce sens.
- 5. Sont autorisés à la Bourse, tous les minéraux, fossiles et bijoux constitués de ceux-ci du monde entier, ainsi que les outils et machines servant à leur façonnage. L'attention des exposants est attirée spécialement sur le fait que les pièces teintées, réparées, collées ou traitées par tous moyens (irradiation, température, etc.) devront être impérativement marquées comme telles.
- 6. Les exposants devront avoir une installation électrique personnelle **conforme aux normes de sécurité en vigueur dans le canton de Genève**. Toute intervention effectuée par le Service de Sécurité, et qui serait due à une non-conformité aux normes, sera facturée à l'exposant fautif.
- 7. Les exposants sont tenus d'observer les directives qui leur seront données par les organisateurs, ainsi que les normes en vigueur pour ce type de marchandise.
- 8. Les exposants sont responsables des dommages causés aux locaux et matériels mis à leur disposition.
- 9. Tous les minéraux ou fossiles naturels ainsi que les objets façonnés avec des minéraux ou des fossiles peuvent être présentés. Les perles et les coraux n'y sont pas admis. Les objets tels qu'émaux, monnaies, vases, ivoires, bois, cuirs, minéraux synthétique, coquillages, etc., ne sont pas acceptés. Les cristaux repolis ainsi que les échantillons traités par des moyens physiques ou chimiques doivent être signalés. Les ampoules "lumière du jour" sont le seul moyen d'éclairage autorisé. Une ampoule rose par stand est tolérée. Les ampoules U.V. sont acceptées pour les installations de minéraux fluorescents. Le matériel de recherche, de prospection et de détermination des minéraux et/ou fossiles est accepté. La librairie traitant de minéralogie est admise.
- 10. L'attribution des emplacements se fera dans l'ordre d'inscription. L'emplacement de chaque exposant n'est alloué définitivement qu'après paiement du prix de participation dans le délai prévu. En cas de non participation, le versement reste acquis à la Société. Elle rembourse 90% du versement si l'emplacement est reloué à un nouveau participant.
- 11. Les organisateurs se réservent un droit de contrôle sur l'application du présent règlement et de trancher sans appel tous les cas qu'ils jugeraient litigieux, avec **expulsion immédiate** si nécessaire.

PAGE DES JUNIORS

" CET ARTICLE VOUS CONCERNE, VOUS DEVEZ LE LIRE..."

Chers amis juniors,

Je me présente: J'ai 17 ans, suis en 1ère année du collège et les Sciences de la Terre me passionnent (géologie, volcans, séismes...), il en va de même pour la minéralogie. Tout ce qui a trait avec l'intérieur de notre planète me fascine. J'ai découvert la SGAM il y a 4 ans. Quelques faits marquants de l'année 1994-1995:

En septembre 1994, le nouveau système des points-bonus m'a réjouit; système qui vise à encourager une active participation! aux activités de la SGAM.

En octobre, je me suis investi, lors de la Bourse pour le contrôle des tickets et le démontage des tables.

En février, j'ai été ravi de savoir que M. Deferne redonnait son cours d'initiation, apprécié par les juniors il y a 2 ans. Mais ce qui m'a profondément déçu, c'est le manque d'enthousiasme: <u>sur 17 juniors</u>, seulement <u>7 se sont inscrits!!!</u> Je suis d'accord que les temps libres sont bien occupés: (mercredi de sport, activités extra-scolaires, devoirs, etc...) MAIS, QUAND MEME!

Remercions tout de même la persévérance de M. Deferne pour consacrer 6x2 heures de son précieux temps à 6 juniors SGAM! et quel programme: La chimie des atomes, la classification des minéraux, leur description, les macles, l'échelle de dureté, des conseils pour débuter et organiser sa collection, avec des formes, des illustrations, des exemples de minéraux et de formes cristallines, sans oublier la visite de la superbe collection du Muséum. Le tout VULGARISE, évidemment! (1 exemplaire au local).

D'autant plus que, VOUS JUNIORS, êtes censés représenter l'AVENIR et la RELEVE de la SGAM! Où est passée votre envie d'en connaître toujours plus sur la minéralogie?

Personnellement, j'ai envie de voir repartir "bon pied, bon oeil" cette société. Mais n'ayant pas encore 18 ans, je ne suis pas éligible pour le poste de responsable des juniors... Relevons les informations du Club Vaudois, qui vous parviennent; mais lors de la conférence du 18 mars à Lausanne sur l'Himalaya, j'étais le seul Sgamin! Notons aussi qu'ils ont 46 juniors dont l'âge va de 10 à 18 ans.

"DONC, JUNIORS SGAMINS, BOUGEZ..."

Et dans la mesure du "possible" entraînez vos parents pour qu'ils s'investissent dans cette société!

Je vais essayer, pour ma part, d'avoir quelques conférenciers auprès de M. Deferne. Ou que des membres présentent des diapos de courses, de minéraux?

Abordons maintenant la triste assemblée générale du mardi 21 mars (c'est la réelle motivation de cet article). Remarquons tout de même la présence d'environ 20 personnes sur 140 membres. Sur ces personnes, 10 étaient des comités SGAM et Bourse et 10 autres fidèles habituées (+ 1 junior). A la fin de cette A.G., tout le monde étaient décu par plusieurs décisions:

- 1) le refus du vote par procuration pour ceux qui ne peuvent pas venir: maladie, impossibilité...
- 2) le refus du forfait points-bonus pour les 2 comités. On remercie quand même leur dévouement devant le désintérêt général.
- 3) le débat passionné pour l'organisation de la bourse, SGAM ou privé?
- les soi-disantes ou réelles magouilles concernant la trésorerie et les minéraux pointbonus.
- 5) le besoin (???) de 3 fax.
- 6) la polémique due à la bourse 94 sur le pourcentage de bijouterie, le règlement...

Tout cela s'est soldé par le départ de 5 personnes.

Voici tout de même une proposition:

- les juniors intéressés pour la tenue d'un stand juniors à la bourse d'octobre prochain à Palexpo peuvent me téléphoner au 348.10.30.

En guise de conclusion, je reprendrai une phrase de M. Lapaire sur les sociétés minéralogiques, cité par M. Guergui dans le bulletin SGAM 1/94:

"La minéralogie est une science passionnante où l'on apprends chaque jour et où il est indispensable de communiquer."

Quelle leçon!

Cédric Schnyder

P.S: Il va de soi que cet article va susciter des actions et des réactions.

COURSE JUNIORS A PINSOT (SAVOIE, FRANCE)

Dimanche 21 mai, le rendez-vous est fixé à 7h00 au Rondeau de Carouge. Arrivé sur place, je constate... 3 juniors, plus 2 parents accompagnants! M. Plaza nous rejoint avec M. Belogi vers 7h15; en tout 7 personnes dont 4 adultes. La caravane s'ébranle, et nous retrouvons vers 8h45 à Pinsot, entre Chambéry et Grenoble à 150 km de Genève. Après une sérieuse halte au café (le trésorier fut tiré au sort pour les croissants), le chemin de la montagne est pris, et... une demie heure de marche sera nécessaire pour parvenir sur la première halde de mine. Tous les blocs contiennent du quartz plus ou moins bien cristallisé et de la sidérite (minerai de fer). De jolis quartz -dont certains, hyalins et biterminés- apparaissent dans la terre, sans leur gangue. (Un échantillon de sidérite fondue et bulleuse me fait supposer qu'il y avait une fonderie sur le lieu même de production.)

Après avoir mangé, nous allons voir un deuxième gisement "un peu plus haut". En montant, deux cristalliers sont à pied d'oeuvre dans une petite galerie; ils possèdent l'équipement complet: pieds-de-biche, pelles, pioches, tringles, casques et lampes... Une rapide inspection des déblais confirme que quelques débris de quartz n'avaient pas "la mesure" auprès de ceux qu'ils ont dégagés.

Une longue marche, des kilos perdus, et le deuxième site apparaît. Mêmes trouvailles que le précédent, même halde, mêmes quartz en aiguilles.

Le groupe était malheureusement très restreint. Une grand merci à Miguel Plaza pour une si belle course dans une si belle région.

Cédric Schnyder

N.B: La prudence s'impose lorsqu'on gratouille juste au-dessus d'une autre personne!

NOTRE LOCAL EST OUVERT LES MARDIS SUIVANTS (dés 20h30):

Juillet:	4	18
Août:	1	15
Septembre:	5	19
Octobre:	3	17
Novembre:	7	21
Décembre:	5	19

L'ouvrage présenté ci-dessous a été offert généreusement à la SGAM par son auteur, M. Max Majoli, pour diffusion auprès des membres.

La version originale que nous vous présentons figurera, en partie résumée, dans le livre "GOLD IN DER SCHWEITZ", édité par la SCHWEITZ. GOLDWASCHERVEREINIGUNG, à paraître en juin 1995.

Pour commandes: M. Victor Jans, Binzmulestr. 22, 8050 Zurich.

Les superbes gravures qui accompagnent ce guide sont également l'oeuvre de son auteur que le Comité, au nom de tous les membres SGAM, remercie sincèrement.

L'ORPAILLAGE AU PAYS DE GENEVE

par

Max Majoli

membre de la Société genevoise de minéralogie

La région genevoise est le rêve de l'orpailleur: Une grande plaine alluviale aurifère encadrée par des montagnes et le lac.

La superficie du canton proprement dit est, sans le lac, d'environ 250 km2, mais la région (familièrement appelée le "Pays de Genève") qui le comprend et l'entoure, et qui peut nous intéresser étant de composition géologique analogue, peut être estimée à environ dix fois celle du canton.

Le territoire du canton de Genève est presque entièrement formé par des terrains glaciaires provenant surtout des Alpes. Ces terrains renferment, parmi les matériaux provenant de la désagrégation de granits et autres roches magmatiques, des minéraux lourds, y compris l'or.

On peut estimer que l'or contenu dans le sous-sol du canton est de l'ordre de quelques dizaines de tonnes. Hélas, très peu en est accessible, mais assez pour emporter le souvenir de quelques heures inoubliables.

Dans les bons endroits, on peut espérer trouver une demi-douzaine de paillettes par batée, d'un grain de poussière jusqu'au diamètre d'une tête d'épingle. Parfois jusqu'à 2-3 mm; très rarement des plus grandes.

1. Description du terrain

Les reliefs du Jura (1300-1700 m) et du Salève (800-1300 m) qui enferment cette région au NW et au SE comme deux mains, sont principalement des calcaires jurassiques et crétacés.

La région est encerclée à l'extrémité SW par la montagne du Vuache (950-1100 m), continuation de la chaîne du Jura après une profonde gorge, à l'endroit dit Fort de l'Ecluse, par où s'échappe le Rhône. Plein sud, le Mont-de-Sion (675-850 m) molasse recouverte de dépôts glaciaires quaternaires complète la barrière, entre la montagne de Vuache et le Salève.

La cuvette entre ces reliefs est un territoire faiblement ondulé. Les hauteurs du canton de Genève sont à environ 450-500 m, le point le plus bas (rive du Rhône à la frontière franco-suisse, au coin SW du canton) à 333 m, tandis que le lac est à 373 m.

Le sol du canton est formé pour la plupart par des alluvions fluvio-glaciaires, provenant de l'érosion des Alpes. Il s'agit de cailloutis, sable et limons abandonnés par la glaciation il y a environ 15'000 ans et remaniés par l'eau ensuite; Recouverts par des sols rougeâtres fins et argileux formés sous un climat tempéré et humide il y a 6000 ans, et au-dessus, par une terre brune ou grise déposé il y a environ 3000 ans.

Ce sol est aujourd'hui parcouru par plusieurs cours d'eau, qui continuent le travail d'érosion, de remaniement, tri et concentration.

2. Origine de l'or

Ce sol contient un peu partout de l'or, sous forme de poussières ou de paillettes provenant des roches cristallines anciennes, des roches granitiques et des roches ayant subi des transformations au moment de la création des Alpes. Tout filon d'or qui aurait pu exister dans la masse alpine aurait été concassé et broyé.

Les glaciers continuèrent l'oeuvre de concassage et broyage des matières. L'oxydation et la décomposition les effritèrent ultérieurement. L'érosion par l'eau et le travail mécanique du roulement avec galets, cailloux et sables libérèrent ensuite les particules d'or des matériaux moins nobles auxquels elles étaient accrochées, et continuèrent le travail d'émiettage.

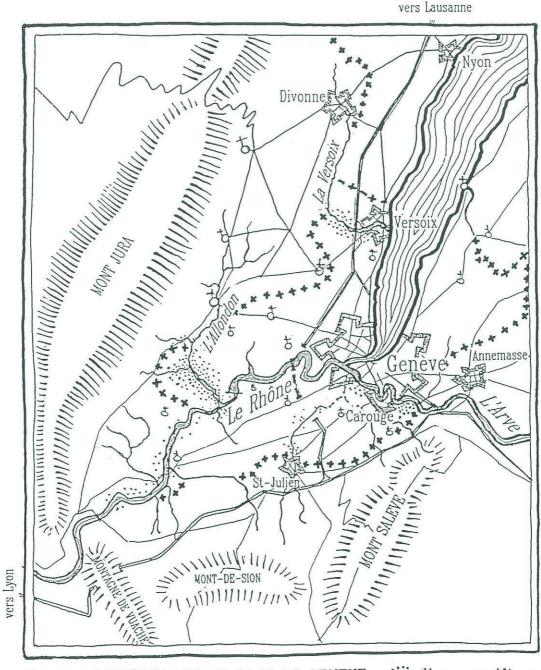


Fig. 1 - L'ORPAILLAGE AU PAYS DE GENEVE : lieux aurifères

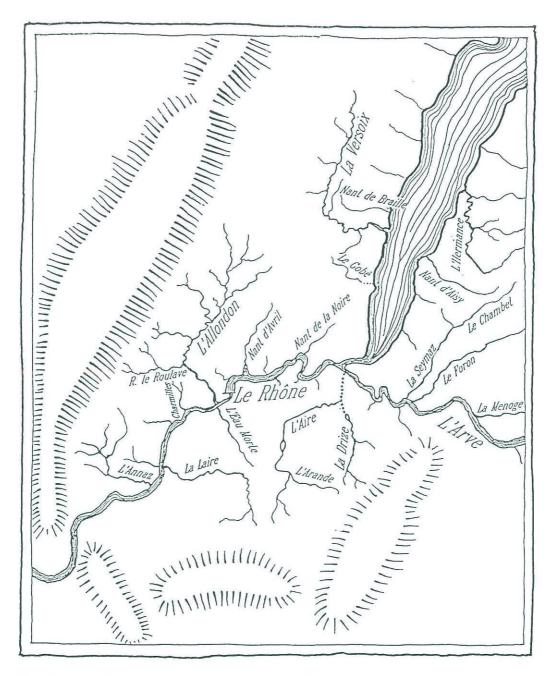


Fig. 2 – Le Canton de Genève est silloné par env. 87 km de cours d'eau.

Même indestructible, l'or reste malléable et fragile. Voilà pourquoi il est improbable de trouver des grosses pépites dans les alluvions de la région de Genève. Parfois, quand même, on trouve des morceaux de quartz renfermant des évidentes traces de minéraux métallifères. Et si on en trouvait avec un fragment de filon d'or ?

Les particules d'or se trouvèrent ainsi parsemées parmi les matériaux entraînés et déposés par les glaciers. Au retrait des glaciers, le canton de Genève était constitué de deltas de torrents, de crêts morainiques et en général de dépôts glaciaires, sur un socle de molasse. Par la suite les rivières creusèrent leurs lits dans ces dépôts, en emportant en aval les matériaux moins lourds, et oeuvrant de cette manière dans les millénaires à la concentration de l'or.

3. Emplacement de l'or

Où se trouve-t-il ? Comme partout pour l'or alluvial, là où le travail des cours d'eaux, anciens ou récents, ont favorisé la concentration. En général dans le lit des rivières et si possible en profondeur. Préférablement là où le "bed-rock" est peu profond. Dans les aspérités de la molasse visible par endroits, ou parmi les racines d'arbres à fleur d'eau. Aux pieds des gros cailloux, des pylônes des ponts, ou d'autres barrières entravant l'écoulement de l'eau. Parmi les galets déposés sur la rive intérieure d'une courbe de la rivière. De préférence, avec toutes ces conditions réunies, et en plus, en aval de travaux récents qui auraient remué le lit de la rivière, ou pendant une période de sécheresse après des crues abondantes.

Il se concentre avec les gros galets et les sables lourds comme la magnétite ou le grenat. De nos jours on trouve souvent dans sa batée une quantité remarquable de plomb mais d'origine manufacturée, provenant des nombreuses lignes de pêche restées accrochées aux rochers. C'est à se demander parfois si la valeur de récupération de ce plomb dépasse le peu d'or qu'on arrive à trouver... Mais consolons-nous: Si nous trouvons du plomb dans la batée c'est que nous sommes dans un endroit où il y a une concentration de matériaux lourds. Poursuivons, les pépites vont sûrement suivre!

4. Réglementation

Avant de nous avancer dans les cours d'eau du canton, résumons nos droits et nos devoirs (loi sur la pêche et son règlement d'application, 1988):

- (a) nous devons respecter les périodes de reproduction des poissons.
 Pas de pieds dans l'eau avant le premier dimanche du mois de mai et après les dates de fermeture de la pêche (fin septembre ou octobre, voir ci-dessous);
- (b) nous devons respecter les pêcheurs. La loi ne réglemente pas la concurrence entre pêcheurs et orpailleurs, mais le respect réciproque est une question de fair-play entre sportifs. Le seul article du Règlement d'application de la loi sur la pêche qui pourrait éventuellement nous être opposé est l'Art. 28: "Il est interdit d'entraver l'exercice de la pêche en jetant dans les eaux des objets et des substances qui sont de nature à éloigner les poissons ou à détériorer les engins de pêche."
- (c) à part la question de la pêche, il y a la protection de la nature. Dans le canton de Genève il y a trois "sites protégés" (l'Allondon, la Laire, l'Hermance) où l'orpailleur isolé et discret peut être toléré, mais pour des groupes il est nécessaire de demander préalablement une autorisation au Service des forêts, de la faune et de la protection de la nature, Rue Henri-Fazy 2, 1204 Genève.
- (d) enfin, il y a quelques endroits intéressants pour l'orpailleur qui malheureusement sont interdits d'accès (par exemple sur l'Arve, près de l'Usine de Vessy, et l'île amont du pont qui relie Carouge au Bout-du-Monde). Ces endroits sont clairement marqués. Naturellement, nous respecterons aussi toute propriété privée. Seuls les détenteurs de permis de pêche sont autorisés à passer sur des fonds privés sis le long des rivières.

5. Les endroits les plus faciles

La carte nous montre les endroits les plus favorables, pour commencer. L'oeil expert du chercheur trouvera ensuite l'emplacement précis. Notez toutefois que la concentration est erratique. On se déplace d'un mètre plus loin et il n'y a rien, on se déplace d'un mètre par ici et c'est la paillette qui fait la une des journaux !

Trois endroits sont suggérés à l'orpailleur qui vient du dehors du canton pour faire essayer le sol genevois à sa batée. Deux classiques: l'Allondon, site de grande beauté naturelle quoiqu' un peu trop touristique en été; l'Arve en amont de Carouge, zone d'orpaillage historique; et un endroit tout à explorer: La Versoix, sauvage et sombre, où il faut contester sa place aux castors et aux vipères.

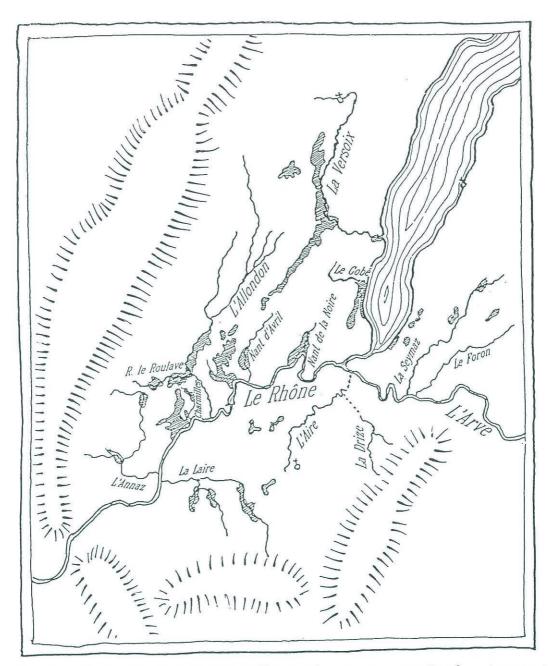


Fig. 3 – Endroits à molasse affleurante ou peu profonde (d'après la Carte géologique générale de la Suisse au 1:200.000, feuille Genève-Lausanne).

5.1 L'Allondon

Le débutant pourrait commencer par la rive gauche d'une courbe étroite à la hauteur de la chapelle de Malval, en aval du Pont des Baillets. En ramassant le gravier en raclant délicatement la surface avec la batée (pas trop profondément, pour profiter de l'action de concentration superficielle opérée par la pluie) on est assez sûr de trouver quelque paillette dans chaque prise. Même toute petite elle brillera au soleil et chauffera le coeur du chercheur impatient.

Ensuite, un petit détour au ruisseau des Crêts, en face; le ruisseau coule en petites cascades formant des vasques où se concentre le gravier aurifère puisé par le ruisseau dans les conglomérats qu'il traverse.

On peut étendre sa recherche ensuite à toute la partie plate de l'Allondon jusqu'au pont entre Russin-Dardagny, et sous ce pont-même. Là, selon l'endroit précis, on trouvera moins fréquemment de l'or, mais il sera en paillettes plus grosses.

Le chercheur un peu touriste pourrait par contre remonter la rivière vers le lieu-dit Les Granges, où il y a un café avec de l'animation en été. En amont du pont des Granges il y a deux campings, pour ceux qui sont assez captivés par les lieux pour y rester un peu de temps.

Mais plus intéressant encore, autour du pont des Granges, la rivière coule sur un lit de gravier où affleure par-ci par-là la molasse... se munir de patience et d'une collection de cuillers ou d'autres instruments, pour puiser le sable aurifère dans les fissures.

Un autre endroit à fissures, mais à dédaigner par le vrai orpailleur pur et dur, est le radier du pont de chemin de fer (vers l'embouchure de l'Allondon dans le Rhône). Le Prof. Jean-Jacques Pittard, au cours d'une recherche en ce lieu dans les années 30, trouva dans quelques litres d'alluvions récupérées dans ces fissures des paillettes pour un équivalent de 3.7 g/m3 (contre des teneurs de 0.05 à 0.5 environ dans les alluvions de surface d'autres endroits de la vallée).

Dans toute la vallée, méfions-nous des vipères et protégeons nos pique-niques des rongeurs. Prenons le temps d'admirer le paysage. Respectons les animaux et la nature. La beauté naturelle de ce vallon, un café sympa, les campings tout proches, des vignes avec dégustation de vin, etc. le font un endroit favori des touristes, des amateurs de la nature et des pique-niqueurs du dimanche. On dit entre 3000 et 4000 personnes par beau jour d'été.

D'ailleurs, il semblerait que l'ancien nom "La London" était une référence aux nombreux anglais qui allaient pique-niquer dans ce vallon superbe. Mais les orpailleurs connaissent une autre origine du nom: il y a longtemps un jeune homme, ayant trouvé de l'or, se précipita pour en rendre compte à un important personnage. Celui-ci réagit incrédule: "mais, allons donc, à qui voulez-vous faire croire cela...?!" et "allons donc" devint Allondon...

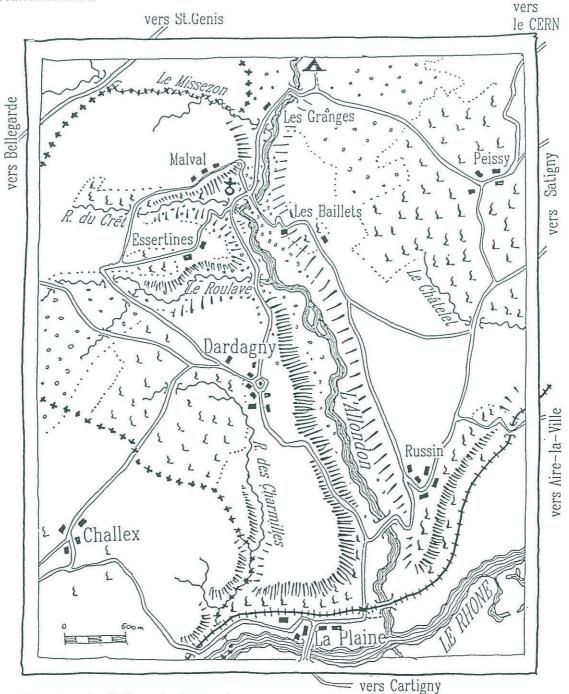


Fig. 4 – Le Vallon de l'Allondon

5.2 L'Arve

L'Arve, entre le pont de Sierne (après la frontière avec la France) et Carouge, serpente en larges méandres parmi des hautes falaises de conglomérat à droite et des terrains plats à gauche. On croit pouvoir voir à l'oeil nu les endroits où l'or s'est déposé, entre cailloux, parties du lit affleurantes (à eaux basses), îles, et racines d'arbre traînantes dans l'eau.

L'endroit est également attrayant du point de vue touristique. Des installations sportives se succèdent sur la rive gauche, avec des larges espaces verts, buvettes, joggers habillés de toutes les couleurs et nombre de gens promenant leur chien. Il y a même un camping, ouvert toute l'année (rive droite, avant les falaises, à la hauteur de la passerelle métallique reliant les deux rives), et la piscine de Carouge rafraîchira l'orpailleur satisfait de ses labeurs.

Par contre, l'or n'est pas si facile à trouver comme on pourrait le croire. Ceci est probablement dû à la finesse du limon et du sable et au débit de la rivière. Il faudrait probablement creuser pour arriver à un terrain solide qui puisse avoir retenu les paillettes, ou avoir du flair pour trouver un coin spécialement favorable. Peutêtre, avec un peu de chance...

5.3 La Versoix

Le site traversé par la Versoix rappelle un peu l'Allondon, mais en plus petit et en plus sauvage. Pour la plupart, la rivière traverse des bois. Des arbres opposent leurs racines à l'eau tourbillonnante, d'autres se juchent sur la rive en raflant autant de gravier qu'ils peuvent, d'autres encore, vaincus par l'eau et les intempéries, s'étendent dans le désordre, leurs racines en l'air serrant encore cailloux et sable dans leurs griffes.

A son entrée dans le canton, la Versoix traverse un sol où la molasse n'est pas profonde sinon affleurante par endroits. Des colonies de castors, un site préhistorique, et des bois silencieux agrémentent ses rives. Plus en aval, elle taille son lit dans des falaises assez escarpées. On trouve un restaurant, un canal, une école d'équitation, une pisciculture, un hôtel, et de nombreux pêcheurs, promeneurs et chiens; le bruit des avions descendant vers l'aéroport et des voitures lancées sur l'autoroute nous rappellent dans quel siècle nous vivons.

L'orpailleur pressé peut commencer par tester la rive gauche en aval du pont de l'autoroute. Ensuite, deux passerelles permettent l'exploration de l'autre rive. Il y a des endroits où l'eau a amoncelé et trié galets, cailloux et sables; ou bien on peut puiser délicatement avec une cuillère le sable entre les racines au bord de l'eau.

La Versoix également, passe sous un pont de chemin de fer, juste à son entrée en ville. Au-dessous de ce pont, il y a une chicane qui demanderait d'être explorée un jour de grande sécheresse.

6. D'autres endroits

Pour l'orpailleur genevois, ou celui qui peut prendre le temps pour une exploration plus longue, il y aurait des endroits qui mériteraient une recherche attentive.

Le Pays de Genève est parcouru par une trentaine de cours d'eau. En les considérant sur la carte ou en les observant sur le terrain, il est important de retenir qu'il n'est pas utile de remonter les cours d'eau aurifères dans l'espoir de retrouver des filons-mères car l'or dans le pays de Genève est d'origine alluviale ancienne. Donc il faut étudier les modulations du terrain pour comprendre où les cours d'eau ont pu concentrer et déposer l'or en quantité intéressante. Il faut deviner les lits anciens avec leurs endroits excavés et redéposés, à nouveau "réexcavés" et redéposés par des cours récents.

Il est également utile de savoir où d'autres ont cherché et trouvé de l'or avant nous.

A suivre dans le bulletin 3/95

NOTES DE LECTURE

"La recherche de Minéraux, guide pratique pour une occupation proche de la nature" par Franz HAVERKAMP et paul HOTTINGER, traduit de l'allemand par Roger MARTIN. Edité par l'Association Suisse des Cristalliers et Collectionneurs de Minéraux (ASCM) en 1991, 128 pages. Prix: 18.- francs suisses.

Publié à l'occasion du 700ème anniversaire de la Confédération, ce livre ne s'adresse pas aux "Strahler", les fiers cristalliers de la Suisse primitive car ils n'ont de leçon à recevoir de personne...

Mais tous les collectionneurs amateurs -et pourquoi pas professionnels?- y trouveront un véritable guide pour mieux orienter leurs recherches.

En effet, plutôt que d'en faire la redite d'une liste topographique des gisements célèbres d'Helvétie¹, les auteurs ont pris l'option de nous y livrer, sous forme de chapitres clairs et concis, une foule de notions théoriques très bien résumées sur la structure de la terre, la surrection des montagnes, la formation des minéraux et des roches, les systèmes cristallins, la croissance des cristaux, etc.

Les renseignements pratiques n'y font pas défaut: nettoyage et détermination des minéraux, outillage du cristallier, aspects légaux, conseils pour les achats, les échanges et la reconnaissance des falsification, etc.

Le coeur de l'ouvrage réside sans doute dans les chapitres consacrés à la géologie et aux différentes régions de prospection de la Suisse: Jura, Plateau, Préalpes et massifs centraux alpins (p.41), aux principales paragénèses de ces régions (p.53) et aux fissures alpines (p.59).

L'annexe fournit encore un index des termes techniques de minéralogie en allemand (p.106) et en français (p.113), une riche bibliographie (p.120), ainsi qu'une liste des musées (p.122) et des bourses aux minéraux de Suisse (p.127).

Le tout est assorti de nombreuses illustrations noir-blanc et de jolies photo-couleur représentant certains des minéraux suisses les plus intéressants.

Dans son genre, ce livre est une réussite!

Il peut être commandé chez Roger MARTIN, 4 chemin du léman, CH-1260 Nyon, Suisse ou au Secrétariat de l'ASCM, Case postale 71, 2500 Bienne & Mâche, Suisse.

Michel Borzykowski

A ce propos, on pourra consulter la dernière édition du classique "Die Mineralfunde der Schweiz" de Parker (1973) et le plus récent "Die Mineralien der Schweiz" de Weibel, Graeser, Oberholzer, Stalder et Gabirl (1990).



SGAM

SOCIETE GENEVOISE DE MINERALOGIE

Case postale 90, CH-1219 Le Lignon / Genève

DEMANDE D'ADMISSION

Le soussigné demande à être reçu membre de la "Société genevoise de minéralogie" (SGAM). Il s'engage à se conformer aux statuts centraux de "l'Association suisse des cristalliers et collectionneurs de minéraux" (ASCM), à ceux de la SGAM qui en est la section genevoise et au Code d'honneur de l'ASCM.

Nom	M./Mme	
Prénom	:	
Adresse	ː	
No. postal et lieu	:	
No. de téléphone	:	
Date de naissance	:	
Assurance accident	:	
Date	i	
Signature	i	
Pour les juniors, signature des parents	:	
Cotisation annuelle	SGAM : AVS : Juniors (12-18 ans)	Fr. 30 Fr. 15

CCP: Genève 12-19633-7

Cotisation annuelle

ASCM:

Fr. 45.- (adresse en Suisse)

Banque: UBS 729.505.M2L

Fr. 53.- (adresse à l'étranger)

Les cotisations (ASCM) sont encaissées directement par l'association Suisse, pour tous renseignements :

Frau Beatrix Elsasser-Feller, Postfach 101, 3608 Thun

MOT MYSTERIEUX:

				-	-	-	-		-				-		T-100		-
G	R	Α	P	Н	I	T	E	V	Α	N	Α	D		N		T	E
Y	Т	U	R	Q	U	0	1	S	E	D	I	S	T	Н	E	N	E
P	Y	R		T	E	U	S	S	T	Α	U	R	0	T	I	D	E
S	0	U	F	R	E	R	Α	C	В	1	S	M	U	T	Н	0	R
E	R	Т	Е	E	M	M	N	A	M	E	T	Н	Y	S	T	E	M
Р	Т	-	L	Α	E	Α	I	L	E	U	С	I	T	E	M	Α	Α
1	Н	L	D	L	R	L	D	C	Α	R	G	E	N	T	U	P	L
D	0	E	S	G	A	I	1	-	Q	U	Α	R	T	Z	S	0	Α
0	S	С	Р	Α	U	N	N	T	С	U	I	V	R	E	C	P	C
T	E	Α	Α	R	D	E	E	E	0	Р	Α	L	E	C	0	Н	Н
E	F	L	T	Н	E	M	Α	Т	1	T	E	Α	Z	0	V	Y	1
В	L	C	Н	Y	Α	L	I	T	Е	0	U	Z	E	R	I	L	T
I	U	E	D	I	Α	M	Α	N	Т	P	L	U	0	1	Т	L	E
0	0	D	G	Α	L	Е	N	E	В	Α	E	山	Ш	N	E	I	Α
T	R	0	L	1	V	1	N	E	0	Z	X	1	I	D	H	T	M
1	1	1	Z	1	R	С	0	N	R	E	I	T	T	0	Α	E	В
T	N	N	Α	U	G	1	T	E	Α	Н	T	Е	E	N	L	Α	R
E	E	E	G	R	E	N	Α	T	X	L	E	1	S	T	C	E	E

Mot caché: minéral qui entre dans notre alimentation... (6 lettres)

A:	Ambre Améthyste Apophyllite	thyste E pid		M:	Malachite Muscovite	T:	Talc Topaze Tourmaline
	Argent Augite	F:	Feldspath Fluorine	O:	Olivine Opale		Turquoise
	2 1019.110				Or	U:	U lexite
B:	Biotite	G:	Galène		Orthose		
	Bismuth		Graphite			V:	Vanadinite
	Borax		Grenat	P:	Pyrite		
			G ypse			Z	Z éolites
C:	Calcédoine			Q:	Quartz		Zircon
	Calcite	H:	Hématite				
	Corindon Cuivre		Hyalite	R:	Réalgar Rutile		
		L:	Lazulite				
D:	Diamant Disthène		Leucite	S:	Sanidine Soufre Staurotide		

AGENDA

Du 29 avril au 15 octobre 1995, au **Château de Clermont**, se tiendra une exposition sur <<les montagnes ont une histoire, paysages et géologie>>. L'exposition est réalisée par François Michel, géologue et guide de haute montagne

23-24-25 Juin 1995 Bourse aux minéraux de

(dimanche 8h30-17h00)

(samedi 13h00-18h00, dimanche 10h00-16h00)

Sainte-Marie-aux-Mines (F)

9 Juillet 1995 Bourse aux minéraux de Fiesch

5-6 Août 1995 Bourse aux minéraux de Chamonix (F)

20 Août 1995 Bourse aux minéraux de Martigny

(dimanche 8h30-17h00)

26-27 Août 1995 Bourse aux minéraux d'Interlaken (samedi 10h00-18h00, dimanche 10h00-17h00)

2-3 Septembre 1995 Bourse aux minéraux d'Altdorf

>

28-29 Octobre 1995 26ème bourse SGAM de Genève (samedi 10h00-18h00, dimanche 10h00-17h00)

27-29 Octobre 1995 Bourse aux minéraux de Munich (D)

10-11-12 Novembre 1995 Bourse aux minéraux de Lyon (F)

12 Novembre 1995

(dimanche 9h00-18h00)

Bourse aux minéraux de Berne

25-26 Novembre 1995

(samedi 10h00-18h00, dimanche 10h00-17h00)

Bourse aux minéraux de Zürich

2-3 Décembre 1995
(samedi 10h00-18h00, dimanche 10h00-17h00)
Bourse aux minéraux de Bâle

16-17 Décembre 1995

Bourse aux minéraux de La Chaux-de-Fonds



SOCIETE GENEVOISE DE MINERALOGIE

case postale 40 1219 LE LIGNON CCP GENEVE 12-19633-7

